

Terrains de villégiature offerts en location par tirage au sort sur les terres publiques intramunicipales de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est offre à la population la possibilité de participer à un tirage au sort pour l'attribution de 33 terrains de villégiature en location sur les terres publiques intramunicipales. Tous situés dans la municipalité de Lamarche, ces terrains ont une superficie d'environ 4 000 m², sont boisés et accessibles par voie terrestre. Sauf exception, ils sont pour la plupart situés en seconde rangée.

TERRAINS OFFERTS EN LOCATION

Plan d'eau	Nombre de terrains	Situation	Prix du loyer (approximatif)
Rivière Péribonka (L'Île-à-Nathalie)	17	2e rangée	800 \$
Rivière Péribonka (Morel)	12	2e rangée	800 \$
Rivière Péribonka (Morel)	1	1ère rangée	1 680 \$
Lac Miquet	3	1ère rangée	780\$

Au moment de la construction de bâtiments, les locataires devront se conformer aux normes et règlements en vigueur de la municipalité de Lamarche.

Des plans de localisation des emplacements offerts en location sont disponibles à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est aux heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur son site internet (www.mrlacsaintjeanest.qc.ca).

Inscription et tirages

La période d'inscription se déroule du 16 août au 16 septembre 2011. L'inscription au tirage se fait directement aux bureaux de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, selon l'horaire d'ouverture des bureaux suivant :

- **du 16 août au 2 septembre** : du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h et le vendredi de 8h à 12h;
- **le 5 septembre** : fermé pour le congé de la fête du Travail;
- **du 6 au 9 septembre et du 12 au 16 septembre** : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

Pour participer au tirage au sort, vous devez remplir un formulaire d'inscription officiel et payer les frais d'inscription non remboursables de 28.48\$ (25\$ plus TPS et TVQ). Aucune inscription ne sera acceptée par courrier, par télécopieur ou par internet.

Toute personne âgée de 18 ans et plus au 15 août 2011 peut s'inscrire à un tirage au sort et se voir attribuer un emplacement de villégiature. Une seule inscription est permise par participant.

Le tirage au sort aura lieu le 19 septembre 2011 dans les locaux de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Il ne s'effectuera pas devant public, mais sous la supervision d'un vérificateur externe et en présence de témoins. L'attribution des terrains sera faite sur invitation, selon l'ordre des résultats obtenus au tirage au sort. Le nombre d'invités susceptibles de se voir attribuer un terrain sera déterminé en fonction du nombre de terrains disponibles. **La date de l'attribution des terrains sera le 1^{er} octobre 2011 aux bureaux de la MRC.** Le bail sera signé et entrera en vigueur à cette date.

La MRC recommande aux participants de visiter les terrains qui les intéressent avant de s'inscrire. De plus, elle se réserve le droit de soustraire tout emplacement du tirage au sort, et ce, jusqu'au moment du tirage.

Coûts

Le participant qui se voit attribuer un terrain en location doit déboursier, outre les frais d'inscription au tirage au sort :

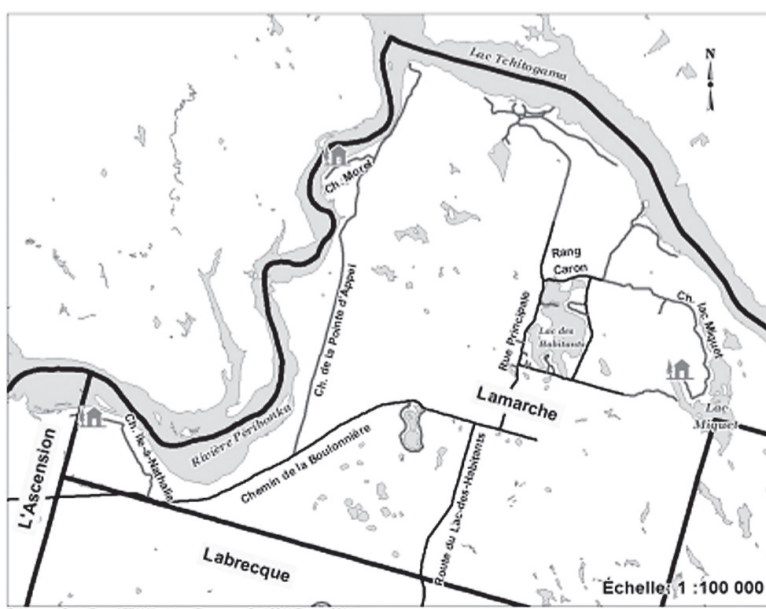
- les frais d'ouverture de dossier de 28.48\$ (25\$ plus TPS et TVQ);
- les frais d'administration de 346.33\$ (304\$ plus TPS et TVQ);
- les frais pour les travaux de mise en valeur de 806.59\$ (708\$ plus TPS et TVQ);
- le loyer de la première année plus TPS.

Ces frais devront être payés en totalité le 1^{er} octobre 2011, au moment même de l'attribution des terrains par la MRC.

Renseignements additionnels

Pour obtenir plus de renseignements sur les emplacements disponibles, les modalités d'attribution et la localisation des terrains, veuillez consulter le site internet de la MRC (www.mrlacsaintjeanest.qc.ca) ou vous adresser aux bureaux de la MRC :

MRC de Lac-Saint-Jean-Est
625, rue Bergeron Ouest
Alma (Québec) G8B 1V3
Téléphone : (418) 668-3023
Télécopieur : (418) 668-5112



Donné à Alma
Ce 20^e jour de juillet
de l'an deux mille onze (2011).

Nathalie Audet
Responsable de la gestion financière